



Distribution de composteurs

Foire Aux Questions pour les agents d'accueil

→ Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un composteur de la MEL ?

- Habiter une commune de la MEL.
- Avoir un jardin : le composteur doit être posé à même la terre.

→ Comment réserver mon composteur ?

La réservation du composteur se fait uniquement en ligne, sur le site internet de la MEL.

- Se rendre à l'adresse.

lillemetropole.fr/composter-et-reduire-ses-biodechets

- Choisir un site, une date et une heure de retrait.
- Payer une participation de 18 €, uniquement en CB.
- S'inscrire à une formation en visioconférence.
- Récupérer son kit sur le point de retrait sélectionné.



MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL

Plus d'infos sur
[lillemetropole.fr/
composter-et-reduire-ses-biodechets](http://lillemetropole.fr/composter-et-reduire-ses-biodechets)



→ **Comment être formé au compostage ?**

La MEL vous propose une formation gratuite d'une heure sur le compostage en visioconférence. Lors de la réservation de votre composteur, plusieurs dates et horaires de formation vous seront proposés.

→ **Je n'ai pas pu assister à la formation en visio-conférence à laquelle je m'étais inscrit. Comment faire ?**

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le guide du compostage de la MEL disponible sur son site internet.

→ **Est-il possible d'acheter deux composteurs distribués par la MEL ?**

Non. Il n'est possible d'obtenir qu'un seul composteur par foyer.

→ **Je ne peux pas me déplacer. Comment faire pour récupérer mon composteur ?**

Lors de votre réservation en ligne, vous pouvez autoriser une tiers personne à récupérer votre composteur.

→ **Je ne suis pas venu chercher mon composteur le jour prévu. Comment faire ?**

Vous serez recontacté par la MEL qui vous proposera un second rendez-vous de retrait, ou vous pourrez faire une demande de remboursement.

→ **Mon composteur est-il garanti ?**

Oui, pendant 5 ans. Le bon de garantie vous est envoyé par email lors de la confirmation de votre achat.

En cas de casse, vous pouvez contacter directement le fournisseur à l'adresse indiquée sur le bon de garantie.

→ J'ai un bac avec un couvercle marron dédié aux biodéchets. Si je prends un composteur, le bac va-t-il m'être retiré ?

Non, vous pouvez conserver votre bac dédié aux biodéchets et continuer de le présenter à la collecte.

Si, grâce à votre composteur et au broyage de vos déchets verts que vous utilisez ensuite pour pailler vos massifs, votre potager..., vous n'avez plus besoin de ce bac, vous pouvez le rendre en contactant les services de la MEL.

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Par téléphone au **0800 711 771** (numéro vert gratuit).

Par mail : **contact-dechets@lillemetropole.fr**.

→ Je n'ai pas de jardin. Comment trier et composter mes biodéchets ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Demander à la MEL l'installation gratuite d'un composteur collectif par mail :

lillemetropole.fr/composter-et-reduire-ses-biodechets.

- Utiliser un lombricomposteur.

- Déposer mes déchets alimentaires dans des « Points d'apport Volontaires ». Ces PAV seront collectés par des camions et les déchets alimentaires seront transformés en biogaz et en compost au Centre de Valorisation Organique de la MEL. Un premier test est en cours de réalisation dans les quartiers de Wazemmes et Vauban à Lille.

→ Pourquoi le composteur n'est-il plus gratuit ?

Le kit de compostage de la MEL coûte environ 90 € dans le commerce. Il est demandé aux habitants une participation financière de 18 €. Le coût de chaque composteur individuel pour la collectivité est d'environ 60 €.

Suite aux conclusions de l'expérimentation menée de 2019 à 2022 qui a donné lieu à la distribution de plus de 7 000 composteurs individuels gratuits, la MEL a choisi de rendre ce service en partie payant. Cela se justifie par la nécessité de prévenir les risques de non-utilisation de ce matériel.

D'autre part, en appliquant ce tarif, la MEL limite le risque que les kits de compostage initialement cédés gratuitement soient revendus sur les plateformes en ligne, comme cela a été constaté lors de la première campagne.

→ Pourquoi le composteur est-il en plastique et non en bois ?

La première expérimentation conduite entre 2019 et 2022 a permis à la MEL de tester différents matériaux de fabrication : 400 composteurs en bois sur les 7 176 distribués.

Le choix du plastique - polypropylène 100 % recyclé et 100 % recyclable - s'impose aujourd'hui et s'explique pour les raisons suivantes.

- **Le coût** - Le prix unitaire d'un composteur en bois est plus élevé que celui en plastique : le cours du plastique est plus stable que le cours du bois qui ne cesse d'augmenter ces dernières années.
- **La logistique** - Le volume du composteur en polypropylène permet d'optimiser davantage le transport et le stockage. Aussi, contrairement au bois les composteurs en plastique peuvent être stockés à l'extérieur.
- **La manutention** - Le composteur en plastique pèse 20 kilos de moins que le composteur en bois, ce qui facilite le travail des agents en charge de la manutention et le transport par les usagers.
- **La performance** - Le composteur en plastique a une durée de vie supérieure au bois. Fabriqué à base de polypropylène, il contient un film en Thermolen qui capte et redistribue la chaleur, ce qui favorise la transformation des biodéchets en compost.